



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du 9 septembre 2011

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 09 septembre 2011, sous la présidence de Christine GIBRAT, chef du service planification et aménagement des territoires à la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles
- ✓ M. Lionel MITHIEUX, vice-président du conseil général de la Savoie
- ✓ M. Cédric LABORET, représentant la Chambre d'Agriculture
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président de la FDSEA
- ✓ M. Bernard FERNEX DE MONGEX, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant de la chambre interdépartementale des notaires
- ✓ Mme Christine BERNARD, représentant la FRAPNA
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir

Membres ayant donné mandat :

- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité a donné pouvoir à M. Gilles FLANDIN

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ M. Miche CHAMBE, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Baptiste BURNIER, représentant le syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ M. Serge LACOUR, services de la chambre d'agriculture de la Savoie
- ✓ M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA de la Savoie
- ✓ M. Jérôme DUPRAZ, services du conseil général de la Savoie
- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, DDT, adjointe au chef du SPADR
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT, chef de l'unité SPAT/APU
- ✓ Mme Marie-Laure BOGAERT, DDT, chargée de mission territorial secteur Basse-Maurienne et Val Gelon
- ✓ M. Robert VIDAL, DDT, chargé de mission territorial secteur Val d'Arly-Beaufortain

Ordre du jour

N°	Dossiers soumis à examen	Rapporteur	Personnes invitées	Heure prévisionnelle
1	PLU Venthon	DDT		09 h 30
2	PLU La Chambre	DDT		10 h 00
3	Divers : golf Les Marches			10
4	Divers : fonctionnement de la commission			

Madame Christine GIBRAT ouvre la séance en déclinant l'ordre de jour et en effectuant un rappel sur la précédente commission du 13 juillet 2011.

Dans ce contexte, M. Lionel MITHIEUX souhaite qu'une précision soit apportée au compte-rendu de la commission du 13 juillet 2011, au point 7 - Divers / Les golfs en Savoie et leur impact sur les terres agricoles. En effet, il précise que la problématique des golfs doit être développée certes dans le SCoT Métropole Savoie, mais également au niveau de tous les autres SCoT savoyards.

Mme Christine BERNARD souligne la faiblesse du contenu du volet agricole dans les documents d'urbanisme examinés ce jour : absence de cartes, de diagnostic, d'étude agricole.

Une mise au point est réalisée sur les obligations réglementaires en matière d'étude agricole dans les PLU : la réalisation d'une étude agricole n'est pas obligatoire. Seul un diagnostic agricole est demandé pour permettre d'éclairer les choix stratégiques d'aménagement de l'espace en s'interrogeant sur la place de l'agriculture dans la vie locale et son avenir souhaité. Les conclusions de ce diagnostic devront être transcrites dans le PLU.

M. Serge LACOUR précise que lorsque les enjeux agricoles sont importants pour le devenir de l'agriculture, il est alors élaboré une étude agricole détaillée.

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE VENTHON
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 1 : PLU Venthon

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : Mme FAVRE, adjointe au maire de Venthon

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 9 septembre 2011 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Venthon arrêté par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2011 et reçu en préfecture le 26 juillet 2011.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des deux exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté et souligne la qualité de la réflexion et du travail réalisés par la commune.

Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Christine GIBRAT

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE LA CHAMBRE
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 2 : PLU La Chambre

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. DUFRENEY, maire et M. CHANTEREAU, 1^{er} adjoint

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 9 septembre 2011 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de La Chambre, arrêté par délibération du conseil municipal du 28 juin 2011 et reçu en préfecture le 11 juillet 2011.

Le PLU développe d'une part, l'aménagement d'un nouveau quartier en rive droite du Bugeon, dans le secteur de Champ Corbet, d'environ 4,5 hectares et d'autre part la création d'une zone de loisirs au lieu-dit « le Marais », d'environ 6,5 hectares dont 2,5 ha de terre agricole exploitée. Ces deux projets ont pour effet d'impacter des terres agricoles exploitées en pâturages et prairies de fauche AOC « Beaufort ».

Par ailleurs, entre l'Arc et le centre bourg, s'est développée une activité industrielle classée « Seveso » qui présente l'inconvénient majeur de soumettre une grande partie du territoire aux risques technologiques. Les secteurs dédiés à l'agriculture dans le périmètre « Séveso » sont zonés « N », naturelles, au PLU.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, en notant la qualité du projet urbain communal, assorti toutefois des réserves suivantes :

- la commission appelle l'attention sur la création de la base de loisirs au secteur « Le Marais », dont une grande partie est constituée de pâturages. L'implantation projetée de la base de loisirs, inscrite dans un secteur excentré de la commune, mériterait un nouvel examen, en particulier au regard de la distance du centre de vie communal et des équipements sportifs existants. Si cette implantation devait se confirmer, le projet de base de loisirs devrait être circonscrit au seul secteur qui n'est pas agricole, c'est à dire la partie Nord du projet.
- La commission donne un avis favorable au projet d'urbanisation du secteur de Champ Corbet, mais demande à la commune de réfléchir sur une éventuelle compensation de la perte de bonnes terres agricoles.
- la commission appelle l'attention sur le classement en zone N des secteurs dédiés à l'agriculture dans le périmètre « Séveso » et estime qu'ils devraient demeurer à vocation agricole en affichant un zonage A agricole.
- La commission regrette que la réflexion sur le volet agricole n'est pas été réalisée en cohérence avec les communes limitrophes.

Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Christine GIBRAT

Dossier n° 3 : Divers / Les golfs en Savoie

Les membres de la commission souhaitent réaliser un point sur le projet de golf situé sur la commune de Les Marches.

Mme Christine GIBRAT fait part des informations suivantes :

- Dans le cadre de l'enquête publique lancée sur la procédure de révision simplifiée du PLU des Marches, le commissaire-enquêteur a remis un rapport dont la conclusion est défavorable à la procédure prescrite ;
- Dans ce contexte, le maire de la commune des Marches a décidé de mettre un terme à la procédure d'élaboration de la révision simplifiée.

M. Lionel MITHIEUX précise que les travaux de création du golf ont continué, malgré les constats effectués, mettant en avant la volonté du maître d'ouvrage de mener à terme son projet. Il souligne l'irrégularité notoire et le non respect du droit, le projet n'étant pas compatible avec la destination de la zone.

Pour la FDSEA, comme pour la FRAPNA, la régularisation de cette situation semble impossible à court terme, tant au niveau communal (PLU), qu'au niveau du SCoT Métropole Savoie.

Compte-tenu de ces éléments récents, Mme Christine GIBRAT indique qu'un point devrait être prochainement effectué avec Monsieur le Préfet, les différentes parties prenantes de cette question et des membres de la commission.

Dossier n° 4 : Divers / L'examen des PLU et des cartes communales situés dans le périmètre d'un SCOT approuvé

Les membres de la commission souhaitent examiner les PLU et les cartes communales situés hors du périmètre d'un SCOT approuvé lorsqu'il existe des enjeux agricoles particuliers. Dans ce cas, la motivation de l'examen sera précisée.

L'examen des dossiers de révisions simplifiées pourrait également être envisagé, mais dans un premier temps, la commission décide de ne pas surcharger l'ordre du jour de ses réunions. Cependant, s'il s'avère que des communes lancent successivement plusieurs procédures de révisions simplifiées, la commission portera une attention particulière à ces démarches.

La séance se clôt vers 11h30.

La prochaine réunion se tiendra le vendredi 7 octobre 2011, à 14h30, à la préfecture.

L'ordre du jour sera transmis au plus tard la semaine précédente

Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,


Christine GIBRAT